



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Communiqué de presse

Le pilotage maritime constitue une mission de service public dont la mise en œuvre est réalisée par un prestataire privé sous la tutelle de l'État.

Après les départs consécutifs à la retraite du pilote principal à la date du 30 juin 2014, et de sa doublure à la date du 1^{er} janvier 2015, la station peine à trouver un fonctionnement normal et ce malgré plusieurs concours lancés depuis juillet 2014.

La mise en demeure du président local de la station de pilotage n'a pas permis de rétablir le service de pilotage pour le port de Saint-Pierre-et-Miquelon, alors même que l'absence de service de pilotage porte atteinte à la sécurité maritime et portuaire de l'archipel. Le préfet a donc décidé de procéder à la réquisition de la station et des moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'assurer la continuité de ce service public.

A ce jour, cette situation ne peut qu'être transitoire. Malgré l'inaction de la station de pilotage, l'État, en lien avec la Fédération française des pilotes maritimes, continue à tout mettre en œuvre pour définir et assurer une solution pérenne au maintien de cette activité.